

COMITE SYNDICAL**DU 9 DECEMBRE 2020**

Le 9 décembre 2020 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 3 décembre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

| | |
|--|----------|
| Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance : | 30 |
| Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés : | 27 |
| Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées : | 7 |
| 6 666 voix présents ou représentés : | 9 106.93 |

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Absents excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

- M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole), représenté par Mme Séverine JACQUIER
- M. Anthony MOREAU (CAPV) pouvoir à M. Bruno CATTIN
- M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à Mme Dominique PRIMAT

Absents excusés :

Mme et MM. Florent CHOLAT, Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole), Anthony MOREAU, (CAPV), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Aurélie COHENDET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Benoît PARENT, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), M. Bruno MAGNIER (Grenoble-Alpes Métropole), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Objet : Orientation budgétaire 2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le



ID : 038-253804314-20201209-DELIB_20_XII_II-DE

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2020**DELIBERATION N° 20-XII-II****Objet : Orientation budgétaire 2021****I Situation financière de la collectivité et perspectives à la fin de l'exercice 2020**

Le compte administratif approuvé par le Comité Syndical du 11 février a fait apparaître un résultat cumulé positif pour les sections de fonctionnement comme d'investissement :

- 278 674,43 € en fonctionnement
- 24 052,80 € en investissement

Au cours de cette session, il a été décidé de mobiliser une partie de ce résultat pour tenir compte du déménagement, du remplacement nécessaire du matériel informatique et l'engagement d'un programme ambitieux d'études autour de la résilience face aux risques et la protection des ressources, la résilience climatique et environnementale, la résilience de la société ou la résilience économique.

L'estimation du résultat 2020 à ce jour et après rattachement de l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice présente un déficit de fonctionnement estimé à 70 000 € et un déficit d'investissement de 28 000 € environ. Ils seront couverts par les résultats des années antérieures.

Pour mémoire, dès le débat d'orientation budgétaire en décembre 2019, il avait été pointé une difficulté structurelle de l'établissement depuis 2016 à couvrir les dépenses par les contributions perçues auprès des collectivités, (en moyenne de 12 à 20% inférieures à celles constatées pour les SCoT proches) ou par les subventions extérieures, connaissant pourtant une progression significative. La contribution des collectivités, calculée sur la base de 0,98€ / habitant, est inchangée depuis 2019.

En fonctionnement :

- Les participations et cotisations à l'agence d'urbanisme sont en augmentation en 2020 par rapport à 2019, pour un nombre total de jours de 300 jours pour accompagner notamment les travaux liés aux transitions,
- Prestations d'accompagnement de l'équipe : formations informatiques, management,
- Nouvelles contractualisations : prestataire informatique,
- Augmentation du poste loyers et charges : sur l'exercice budgétaire 2020 ont été acquittés la totalité des loyers et charges pour l'année 2019 (un an de décalage) pour les locaux de la rue Lesdiguières et six mois de loyers pour les locaux du 44, avenue Marcelin Berthelot,
- Frais liés au déménagement ou et aux conséquences de son report de trois mois dû à la période de confinement. Les contrats principaux ont été remis en concurrence, mais n'ont pas permis de compenser l'augmentation des coûts de télécom (faible débit ayant contraint de passer à une solution fibre dédiée).
- Plusieurs publications non prévues au budget primitif ont été réalisées pour préparer le début du mandat,
- Les coûts de personnels sont revenus à un niveau comparable à celui de 2017, les deux années 2018 ayant marqué une inflexion (départs compensés plus tardivement, reprise de la fonction administrative).

En investissement :

Le montant prévu en investissement au budget primitif était très bas, pour permettre de maintenir un bon équilibre du budget de fonctionnement.

- Renouvellement complet du parc informatique, aménagement des réseaux,
- Compléments de mobiliers,

- Equipement de la salle de réunion en matériel de visioconférence
- Achat de mobilier dans le cadre déménagement des locaux,
- Participation financière de l'EP SCoT à l'enquête mobilité certifi

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804314-20201209-DELIB_20_XII_II-DE

En conclusion, si le déficit pour l'année 2020 peut s'expliquer pour partie par des dépenses exceptionnelles liées à la modernisation de l'administration et à son déménagement, il existe un effet de ciseau entre les charges et les recettes qui devra être corrigé d'une part dans le budget prévisionnel. Le travail prévu au premier semestre destiné à repositionner le rôle de l'EP SCoT dans le contexte de l'inter-territorialité permettra également de se donner plus de visibilité, notamment en termes d'adéquation entre objectifs et moyens.

II ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement de 871 197 € augmentent de 4,98 % par rapport au budget prévisionnel 2020. Cet écart s'explique moins par une évolution significative qu'une meilleure anticipation des partenariats et subventions anticipées pour l'année. Les années précédentes, l'ajustement s'est fait plus tard, au moment du budget supplémentaire.

Moyens humains et techniques

Le budget a été construit sur la base d'un effectif de sept personnes à temps complet et une personne à temps partiel.

L'effectif comprendra ainsi le directeur de l'établissement public, une assistante administrative, cinq chargés de mission et un rédacteur à temps plein. Les charges de personnel augmenteront légèrement en 2021 par rapport à 2020, le poste de rédacteur étant financé sur 12 mois, contre 7 en 2020.

Le budget primitif intègre les dépenses liées aux contrats en cours.

Partenariats extérieurs :

- L'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est estimé à 150 jours dans le projet de budget primitif.
- 87 000 € sont prévus pour un accompagnement de la démarche autour des transitions engagée par le SCoT (subventionnée par l'ADEME à 70%) et pour un accompagnement sur le rôle du SCoT dans les démarches inter-territoriales et l'évolution de son positionnement vis-à-vis des territoires adhérents. Ce poste pourrait appeler des compléments dans le cadre du budget supplémentaire selon le programme de travail qui sera défini dans les prochains mois dans les réflexions de début de mandat.

Autres charges de gestion

- Comme en 2020, le poste lié à l'acquittement du loyer et des charges sera majoré : paiement de 6 mois de loyers et charges pour les locaux de la rue Lesdiguières (facturé en année n+1) et paiement sur 12 mois des loyers de l'avenue Marcelin Berthelot.

RECETTES

A périmètre constant les participations des collectivités adhérentes est stable pour 2021, après une baisse en 2020. En effet la population DGF INSEE retenue au titre de 2021 progresse plus sur les deux derniers exercices. Il est proposé une contribution inchangée des collectivités à 0,98€/habitant.

| EPCI associées | Population Insee au 1 ^{er} janv 2020 | Participation BP 2020 base 0,98€/hab | Population Insee au 1 ^{er} janv 2021 | Participation BP 2021 base 0,98€/hab |
|----------------------------------|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|
| Grenoble Alpes Métropole | 450 049 | 441 048,02 | 450 626 | 441 613,48 |
| CA du Pays Voironnais | 95 787 | 93 871,26 | 95 743 | 93 828,14 |
| CC le Grésivaudan | 104 179 | 102 095,42 | 104 451 | 102 361,98 |
| CC BIEVRE EST | 22 472 | 22 022,56 | 22 594 | 22 142,12 |
| CC BIEVRE ISERE | 55 571 | 54 459,58 | 55 733 | 54 618,34 |
| CC Saint Marcellin Vercors Isère | 45 375 | 44 467,50 | 45 420 | 44 511,60 |
| CC le Trièves | 10 300 | 10 094,00 | 10 328 | 10 121,44 |
| TOTAL | 783 733 | 768 058,34 | 784 895 | 769 197,10 |

Les recettes intègrent également les subventions attendues de l'Agence d'accompagnement des chantiers en cours (95 000 €)

Synthèse de la proposition de budget 2021 :

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | BP 2020 | CA 2020 prévisionnel | BP 2021 |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| Masse salariale + élus + indemnité trésorier | 425 000 | 435 015,24 | 438 097 |
| Charges de gestion courante | 105 185 | 156 245,94 | 140 600 |
| Etude | 5 000 | 15 980,00 | 120 000 |
| Convention AURG: sub + cotisation | 272 000 | 314 132,67 | 154 000 |
| Communication | 5 000 | 7 729,50 | 13 500 |
| Frais d'honoraires / Contentieux | 3 000 | 3 600,00 | 2 000 |
| Autofinancement | 14 672 | | 3 000 |
| TOTAL DEPENSES | 829 857 | 932 704 | 871 197 |

| RECETTES | BP 2020 | CA 2020 prévisionnel | BP 2021 |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| Contribution METRO | 441 048 | 441 048 | 441 613 |
| Contribution autres collectivités | 327 010 | 327 010 | 327 584 |
| Financements Etat (agence de l'Eau + agence française de Biodiversité) | 54 999 | 86 401 | 95 000 |
| Autres financements de collectivités | | | |
| Recette de cession | | 1 650 | |
| Autres produits | 6 800 | 5 969 | 7 000 |
| TOTAL RECETTES | 829 857 | 862 078 | 871 197 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | BP 2020 | CA 2020 prévisionnel | BP 2021 |
|--|---------------|-------------------------|--------------|
| Mobilier et équipements informatiques | 10 000 | 20 332 | 1 800 |
| Matériel de transport | | | |
| Subvention enquête ménage | 8 672 | 8 669 | 2 000 |
| Frais d'étude et d'élaboration des documents d'urbanisme | | 3 399 | 1 000 |
| TOTAL DEPENSES | 18 672 | 32 399 | 4 800 |

| RECETTES | BP 2020 | CA 2020 prévisionnel | BP 2021 |
|-----------------------|---------------|-------------------------|--------------|
| FCTVA | 4 000 | 4 262 | 1 300 |
| Autres financements | | | |
| Cessions | | | 500 |
| Autofinancement | 14 672 | | 3 000 |
| TOTAL RECETTES | 18 672 | 4 262 | 4 800 |

Et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la tenue de ce débat.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 9 106,93

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 9 décembre 2020

La Présidente

Laurence THERY

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804314-20201209-DELIB_20_XII_II-DE